

GS.Must

La lettre de GRAS SAVOYE PATRIMOINE

HIVER 2011



EDITORIAL

C'est avec plaisir que je vous présente notre 3ème numéro du GS MUST dont les sujets sont sérieux plus que ludiques, puisqu'il s'agit de vos vacances de ski, en famille probablement, et des risques d'accident que vous pouvez subir.

La « glisse » et l'ensemble des nouvelles activités sportives de neige, un plaisir certain mais aussi des risques accrus !

Les solutions apportées par les assureurs et les banquiers, via vos cartes de crédit, sont multiples, mais le jour du « pépin » quels sont les bons réflexes ?

En une phrase : appelez en temps réel votre interlocutrice de GRAS SAVOYE PATRIMOINE et, si elle est elle-même à la montagne, n'hésitez pas à m'appeler sur ma ligne directe ou sur mon portable !

Depuis les garanties Individuelles accidents jusqu'à l'Homme ou la Femme – clé, toute une palette de contrats proposés par GRAS SAVOYE à titre privé ou professionnel que je vous propose de vous remémorer dans ce numéro.

Et en annexe, pour vous assister dans vos possibles contentieux dans votre cadre familial, nous vous livrons ici les atouts d'un tout nouveau contrat de PROTECTION JURIDIQUE utile dans beaucoup de litiges de la vie courante ...

Très bonne saison de ski même si la neige n'est pas partout « profonde » cette année !

Diana des Moutis
Directrice du Département
Patrimoine Privé / Public /
Corporate de Gras Savoye

.....

N°3

23/02/2011

A LA UNE

DOSSIER D'HIVER, LA MONTAGNE EN TOUTE SECURITE

Les risques de la glisse: partez skier en toute sérénité !

LES GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENTS

" les accidents n'arrivent pas qu'aux autres".

L'ASSURANCE HOMME OU FEMME CLE

Assurer la continuité de l'exploitation de l'entreprise.

LES GARANTIES CARTES DE CREDIT

Des garanties vraiment utiles à regarder de près...

PROTEXIA, PROTECTION JURIDIQUE DE LA VIE PRIVEE

Une présentation des clauses de protection de la vie privée que nous avons retenues pour nos clients.

Pour recevoir ce numéro sous format électronique,
merci de contacter Camille Fabre
01 41 43 63 41 / camille.fabre@grassavoie.com



GRAS SAVOYE
Courtier en assurances

Les risques de la « Glisse »

DOSSIER D'HIVER, LA MONTAGNE EN TOUTE SÉCURITÉ

// GRAS SAVOYE MONTAGNE PROTÈGE VOS VACANCES AUX SPORTS D'HIVER

par Gérard Lanvin Lespiau,
Directeur Général de Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne.

Prêts à chausser les skis ? La neige a recouvert les sommets montagneux, les remontées mécaniques, hôtels, restaurants ont été bichonnés pour accueillir les skieurs... Pour le meilleur : la glisse, le soleil, les vacances au grand air, mais le séjour aux sports d'hiver peut aussi provoquer des déceptions (manque de neige, intempéries...) ou des accidents contre lesquels il est possible de se protéger.

Gras Savoye Montagne, est un acteur majeur de l'assurance des métiers de la montagne. Cette entité spécialisée protège ses clients contre les risques liés aux intempéries, les accidents, les pertes d'exploitations, la protection des stations de sports d'hiver et de leurs visiteurs à travers des solutions dédiées. Gras Savoye Montagne met en place des produits d'assurance couvrant aussi bien les particuliers, les stations de sports d'hiver que les fédérations sportives ou les clubs affiliés.

Parmi ses références, ce pôle compte les Domaines Skiables de France, la Fédération Française de Ski, le Syndicat National des Moniteurs de Ski Français, Orion Ticket Neige, la Fédération des Clubs Alpins de Montagne... Il couvre également les exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiables ainsi que les équipementiers. Gras Savoye Montagne est opérationnel sur l'ensemble des massifs montagneux (Jura, Pyrénées, Alpes du Nord et du Sud...).

Les produits proposés permettent aux vacanciers d'être remboursés en cas de manque de neige et de fermeture des pistes pour cause d'intempéries. Ils permettent aussi de bénéficier d'une très bonne couverture en cas d'accident sur le domaine skiable (sur pistes ou hors piste) : secours, rapatriement, frais médicaux mais aussi bris de skis, forfaits...



© Gras Savoye – Tous droits réservés

Gérard Lanvin Lespiau

Contact :
Gérard Lanvin Lespiau
04 76 70 87 11 / 06
gerard.lanvin.lespiau@
grassavoie.com

Chaque année, la plate-forme de gestion de Gras Savoye en chiffres, c'est :

- 3 000 000 de journées de ski assurées,
- plus de 8 000 dossiers sinistres traités,
- 7 500 interventions de secours sur les pistes,
- 4 000 forfaits de remontées mécaniques et cours de ski remboursés,
- et 1 500 transports sanitaires.

Quelques exemples de couverture :

Accident /// Sur piste (ou hors piste au sein du domaine skiable), l'intégralité des frais engagés pour venir secourir la personne (traîneau, ambulance, hélicoptère...), du lieu de l'accident à la structure de soins la plus proche, et la plus appropriée à la nature des blessures, sera prise en charge sans franchise, sans plafond et surtout sans aucune avance d'argent de la part de l'assuré.

Près d'un accidenté sur quatre est obligé de régler directement ses frais de secours pour un coût moyen d'environ 450€.

Forfait partiellement utilisé /// La personne assurée sera remboursée au *pro rata temporis* des journées de ski qu'elle n'a pas pu utiliser à compter du lendemain de l'accident.

Vacances familiales écourtées par l'accident de l'un des membres /// Remboursement de l'ensemble des journées de ski non utilisées des forfaits assurés, à compter du lendemain du retour au domicile.

Par ailleurs, Gras Savoye Montagne assure :

- 220 exploitants,
- 250 écoles de ski,
- plus de 1 500 groupements affiliés à la Fédération Française de Ski,
- et plus de 15 stations assurées en Responsabilité civile et en dommages.



Contact direct Gras Savoye Montagne : 04 76 84 87 55

© Gras Savoye – Tous Droits Réservés.

Les risques de la « Glisse »

Sports d'hiver et accidents, quelques chiffres

Les sports sur pistes (ski alpin 69%, snowboard 23% et miniskis 4%) représentent 95% des sports d'hiver.

Pour l'hiver 2009/2010, sur les 7,7 millions de pratiquants de sports d'hiver en France, environ 140 000 blessés ont été pris en charge par les Médecins de Montagne.

Faible taux d'accidents en 2009/2010 : 2,25 blessés pour 1 000 J/S, en baisse (cassure significative par rapport à la courbe de tendance qui augmentait depuis 1992) :

- une augmentation des traumatismes crâniens : 3,2% contre 1,8% en 2008.
les accidents donnant lieu à une hospitalisation (immédiate ou secondaire) augmentent légèrement (7%).
- Le ski alpin reste le plus gros pourvoyeur d'accidents : 76% des accidents sont dus à ce sport.
- Le snowboard arrive en deuxième place avec 20%.

Diagnostics les plus fréquents :

- Entorses du genou et rupture du LCA (24%)
- Lésions tête/tronc et TC (19,5%)
- Lésions de l'épaule (12%)
- Fractures du poignet (7%)

Source : MDEM, étude 2009 / 2010

Élaboration de solutions sur mesure

En plus des produits mentionnés précédemment, Gras Savoye Montagne peut élaborer pour ses clients des solutions sur mesure, pour la pratique, en toutes saisons, partout dans le monde, de tous les sports de montagne : ski, parapente, randonnée, spéléologie, etc.

Les spécialistes de Gras Savoye ont su bâtir des solutions d'assurance spécifiques, notamment pour des expéditions en Alaska et sur l'Annapurna.

Il est également possible de renforcer les garanties de nos produits standard et d'offrir de meilleures couvertures pour le capital décès, l'assistance, l'individuelle accidents, les frais médicaux ou l'annulation.

Contact :

Catherine de Bortoli

04 76 70 87 44



Les Garanties Individuelle accidents

DOSSIER D'HIVER, LA MONTAGNE EN TOUTE SÉCURITÉ

// « LES ACCIDENTS N'ARRIVENT PAS QU'AUX AUTRES... » par Cédric Thévenot, Directeur du Pôle Sports & Événements.

Ils peuvent entraîner de graves atteintes corporelles et perturber l'équilibre des familles, tant d'un point de vue psychologique que financier.

Chaque année, plus de 8 millions de français sont victimes d'accidents dans le cadre de leur vie privée ou professionnelle, à la maison, dans la rue, au bureau... Et toutes les statistiques des accidents dans le monde tendent à démontrer que dès lors qu'une personne sort de ses habitudes de trajet ou de lieu de travail, la fréquence de sinistre augmente.

Si la plupart du temps il n'y a pas de séquelles, parfois les conséquences peuvent être très graves : handicap, arrêt de toute activité professionnelle, adaptation de l'habitat, chute du niveau de vie de la famille, etc...

Souvent il n'y a pas de responsable clairement désigné et s'il y en a un, les démarches sont longues et compliquées.

Les atouts de Gras Savoye

- Une équipe dédiée à 100 % aux produits Individuelle Accidents.
- Le portefeuille le plus significatif en France.
- Une expertise reconnue pour la mise en place de garanties adaptée et « pensées - clients ».

Ces atouts ne sont pas que des mots destinés à embellir une réalité ; ils sont le fruit d'un travail de longue haleine entrepris par Gras Savoye pour apporter la protection la plus efficace à toutes les situations.

Dernièrement Gras Savoye a lancé un Appel d'Offres « Individuelle Accidents » qui a donné naissance à la gamme « Solutions GS Accidents » sans équivalent à ce jour sur le marché !

Cette gamme de produits d'assurances nous permet de proposer à nos clients et prospects des **conditions de grande qualité** à des **tarifs compétitifs** ainsi que **d'optimiser les modes de fonctionnement** avec nos partenaires assureurs pour permettre aux équipes dédiées à ces gammes de produits, réactivité et disponibilité.



Cédric Thévenot
© Gras Savoye – Tous droits réservés

Cédric Thévenot – Directeur du Pôle Sports Événements

Âgé de 46 ans, diplômé d'une maîtrise en Droit des Affaires (Université Paris I Panthéon Sorbonne) et d'une Maîtrise en Histoire de l'Art (Institut d'Art et d'Archéologie de Paris), Cédric a 22 ans d'expériences dans l'assurance dont 22 dans l'assurance de l'événementiel! Il a été pendant 10 ans le responsable du département Risques Spéciaux d'AXA. Puis il a rejoint Gras Savoye en 2004 en qualité de Directeur Adjoint de la filiale Gras Savoye Actéon et occupe la fonction de Directeur du Pôle Sports & Événements depuis septembre 2008.

Par ailleurs, Cédric est Directeur de mémoire à l'ENASS et intervient pour l'ensemble du Groupe en tant que Responsable de la Filière Individuelle Accidents des Entreprises. Il est également chargé de cours et de conférences en « Risk Management » et « Droit des Assurances du Sport » à la Faculté des Sciences du Sport de Lille II et chargé de cours de «Droit des Assurances de l'Art» à l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne.

Contact : Cédric Thévenot
cedric.thevenot@grassavoye.com
Tel: 01 41 43 65 25

Les Garanties Individuelles Accidents

Les atouts de nos garanties (hors contrat temporaire) :

une garantie COMA là où traditionnellement les contrats ne prévoient de couvrir que les cas de décès ou d'infirmité permanente,

un capital versé en cas de décès après accident cardiaque toutes causes limité aux «missions professionnelles»,

des Risques de Guerre garantis sans AUCUNE exclusion de pays sauf pour certaines professions (grands reporters...),

l'absence d'exclusion pour l'usage de la moto, le pilotage d'avion de loisir, la compétition automobile,

une suppression partielle de l'exclusion liée à l'alcoolémie.

Quatre « solutions » sont disponibles à ce jour :

"Solution GS - Individuelle Accidents"

Ce produit s'adresse à toute entreprise, mutuelle, fédération, groupement, institution financière, association, collectivité locale, étant entendu que les collègues de cadres, cadres supérieurs ou de Direction peuvent être souscrits indépendamment du reste du personnel de l'entreprise.

Ce produit propose, en plus des traditionnelles garanties en cas de décès ou d'infirmité qui aurait pour origine un accident survenu pendant l'activité professionnelle de la victime (la garantie peut également être souscrite en 24h), les garanties complémentaires suivantes :

Soutien de la famille en cas de décès accidentel de l'assuré : assistance psychologique (mise à disposition d'un accompagnement psychologique), mission de conseil et d'information dans les démarches administratives à réaliser à la suite du décès de l'assuré ;

Aménagement du domicile en cas d'invalidité accidentelle de l'assuré ;

Service d'informations sur les prestations utiles à la gestion du handicap et d'aide à la réadaptation de la vie au quotidien ;

Assistance psychologique (remboursement des consultations) en cas de décès, invalidité permanente ou de dommages corporels consécutifs à une agression, un acte de terrorisme ou un attentat ;

Domage aux effets personnels suite à un accident résultant d'une agression, d'un acte de terrorisme, d'un attentat ou d'un accident de la circulation.

"Solution GS - Individuelle Accidents Expatriés"

Ce produit s'adresse à toute entreprise, mutuelle, fédération, groupement, institution financière, étant entendu que seuls les collaborateurs qui bénéficient d'un statut d'expatrié (résidence principale de plus de six mois dans un pays étranger) sont assurés.

Ce produit mêle les garanties des "Solutions GS" "Groupe" et "Mission" pour s'adapter au statut particulier de ces collaborateurs.

"Solution GS - Individuelle Accidents Mission"

Ce produit s'adresse à toute entreprise, mutuelle, fédération, groupement, institution financière, association, collectivité locale, étant entendu que seuls sont visés les collaborateurs qui bougent, en France ou à l'étranger, sans besoin de les dénommer.

Ce produit propose de garantir aussi bien les incidents de voyage tels que les retards d'avion ou de livraison des bagages que la perte, le vol ou la destruction des échantillons. Ce produit va au-delà des capitaux Décès et Invalidité suite à un accident et propose une panoplie complète de garanties d'assistance (entre autres, ce produit assure aussi bien le contenu que le contenu et propose une garantie détérioration, vol ou destruction des bagages à concurrence de 3 000 euros dans le monde entier).

"Solution GS - Individuelle Accidents Protection Image"

Ce produit s'adresse prioritairement à toute entreprise, mutuelle, fédération, groupement, institution financière, association, collectivité locale qui reçoit du public (supermarchés, agences bancaires par exemple) ou dont les activités se font au milieu du public (entreprises de construction en zone urbaine par exemple).

Avec ce produit, l'entreprise assure contractuellement tous ses visiteurs présents dans le périmètre de l'établissement à la suite d'un accident, d'une agression ou d'un attentat (voire même qui se trouveraient simplement à proximité et dont des débris d'explosion ou autre seraient susceptibles de les atteindre). Les capitaux assurés sont versés en cas de décès ou d'invalidité permanente aux victimes ou à leur famille sans recherche de responsabilités ni recours.

L'assurance Homme ou Femme Clé

// UN REGARD D'EXPERT

par Gérard de Gayardon,
Responsable du Pôle Commercial et Technique
Département Prévoyance et Retraite.

ASSURER LA CONTINUITE DE VOTRE ENTREPRISE

En tant que dirigeant de petite entreprise ou de grands Groupes, vous ne pouvez pas vous permettre de vous absenter durablement.

Savez-vous que 10% des faillites d'entreprises ont pour origine la disparition d'une personne clé, qu'une entreprise sur trois ne survit pas à la disparition de sa personne clé mais que seulement 25% des entreprises sont équipées en assurance homme ou femme clé ?

Face à ce constat, GRAS SAVOYE propose un **produit d'assurance** appelé «assurance Homme Clé». Derrière ce nom se cachent deux assurances distinctes, mais complémentaires, comprenant l'assurance homme-clé en elle-même et une assurance couvrant le remboursement des frais généraux.

L'expression «Homme Clé» peut désigner le dirigeant d'une structure, mais également tout salarié commercial ou technique qui, de par son absence prolongée, pourrait mettre en péril votre structure, ou une personne chargée pendant une durée déterminée d'une mission importante telle que la réorganisation, la gestion ou l'informatique.

Cette personne particulièrement indispensable peut faire l'objet d'un contrat d'assurance spécifique qui couvrira financièrement son éventuel décès, consécutif à un accident, une maladie.

De même, est comprise, dans la garantie principale, sa perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA). D'autres options peuvent venir se greffer, comme la couverture de l'invalidité permanente totale (taux d'incapacité fonctionnelle égale à 100%) ou encore l'incapacité temporaire totale de travail (impossibilité provisoire, pendant au moins 90 jours, d'exercer sa profession).



Gérard de Gayardon

© Gras Savoye – Tous droits réservés

Contact :

Gérard de Gayardon
gerard.de.gayardon@grassavoie.com
Tel: 01 41 43 65 29

L'assurance Homme ou Femme Clé

PALLIER L'ABSENCE DE L'HOMME-CLÉ, LE PILIER DE L'ENTREPRISE

La garantie Homme Clé est souscrite par et pour l'entreprise. C'est elle qui la finance et sera indemnisée pour faire face aux conséquences de l'absence. Les fonds peuvent être versés sous forme d'Indemnités Journalières ou de capital.

L'indemnité financière est censée vous permettre de passer le cap de la crise et de maintenir la valeur marchande de votre affaire.

DES COTISATIONS TRÈS VARIABLES

La somme ainsi débloquée dépend du montant que vous avez décidé d'assurer. Elle correspond à l'estimation de la perte d'exploitation occasionnée par la disparition, l'absence ou l'incapacité de l'homme clé.

GRAS SAVOYE peut vous aider à évaluer ce montant. Vous pourrez assurer jusqu'à plusieurs millions d'euros. Mais bien sûr, plus ce montant est élevé, plus l'assurance coûte cher. Les cotisations tiennent compte du capital assuré, mais aussi de facteurs comme l'âge et le sexe de l'assuré, sa consommation de tabac, sa pratique de loisirs dangereux, etc.

Enfin, sachez que l'assurance homme-clé s'accompagne d'un petit bonus fiscal: les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou imposables dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) peuvent en déduire les cotisations au titre des charges d'exploitation.

En revanche, les sommes versées pour pallier l'absence de l'Homme Clé doivent être intégrées dans le résultat imposable de l'entreprise.

A quoi sert une assurance Homme Clé ?

Le but de ces assurances ou de cet ensemble d'assurances est de maintenir la continuité de l'activité de l'entreprise en compensant le préjudice qui résulterait de la disparition ou de l'absence prolongée de la personne clé comme :

- la diminution du chiffre d'affaires,
- les dépenses de recrutement, de formation,
- les frais de réorganisation,
- la diminution de la productivité des équipes,
- assurer le remboursement des crédits bancaires.

Une véritable **assurance vie** à destination des entreprises afin de protéger leur force de travail.

Assurance Homme Clé et Assurance Frais Généraux : quelle différence ?

L'assurance Homme Clé agit en cas de disparition définitive de cette personne (Décès et **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - PTIA**).

L'assurance Frais Généraux s'applique lors de l'absence temporaire de la personne clé (**Incapacité Temporaire de Travail - ITT**).

En clair, si vous dirigez une Entreprise ou en êtes l'homme ou la femme-clé, l'accident de ski ne doit pas vous arriver et pas question de vous amuser à suivre vos enfants en skate !

Les Garanties Cartes de Crédit

// LES GARANTIES DES CARTES BANCAIRES : ON S'EN SERT RAREMENT... ET POURTANT !

par François Lanavère

Responsable de la Distribution de Produits Dommages.

DES GARANTIES VRAIMENT UTILES À REGARDER DE PRÈS

L'avis du spécialiste de GRAS SAVOYE. Les cartes bancaires ne sont pas que des moyens de retirer de l'argent ou d'effectuer des paiements chez des commerçants : nombreux sont les avantages annexes qu'elles offrent et parmi ceux-ci figurent bien entendu les assurances et les assistances.

Mais il n'est pas aisé d'y voir clair ! Et se faire un avis sur le niveau de protection dont bénéficie le porteur d'une carte n'est pas toujours évident. Nous espérons que ces quelques conseils pourront vous être utiles.

Quelles sont les cartes qui offrent des garanties d'assurance ?

En France, pratiquement toutes. Mais nous allons nous intéresser aux cartes dites « haut de gamme » qui proposent le plus de services. Il faut savoir que les contenus en assurance varient peu d'une banque à une autre. La comparaison se fait plutôt par la marque de la carte: VISA, MASTERCARD ou AMERICAN EXPRESS (Amex).

Schématiquement, quand on parle de cartes haut de gamme, on peut distinguer deux groupes:

1 – les cartes « Gold » ou « Premier » : Visa Premier, Amex Gold et Mastercard Gold.

2 – les cartes « Infinite » ou « Platinum » : Visa Infinite, Amex Platinum et Mastercard Platinum



François Lanavère
© Gras Savoye – Tous droits réservés

Contact : François Lanavère

francois.lanavere@grassavoie.com

Tel: 01 41 43 59 84

Comment connaître les garanties dont vous pouvez bénéficier ?

Il y a beaucoup de « littérature » sur les assurances incluses dans les cartes bancaires et, je le constate aussi, beaucoup de choses fausses. Mon conseil est de vous procurer la [notice d'information](#) (ou "conditions générales") auprès de votre conseiller de clientèle en agence ou sur Internet. Souvenez-vous que c'est le seul document qui fasse foi car c'est celui qui a été validé par la compagnie d'assurance. En voyage, pensez donc à glisser dans vos valises le livret qui vous a été remis avec la carte : il contient toutes les bonnes informations.

Pour vous éviter la lecture de ces documents de plus de 40 pages, je vais vous donner quelques pistes sur les trois garanties les plus utilisées par les porteurs de cartes bancaires :

- L'annulation ou la modification de voyage,
- La location de véhicule,
- L'accident de ski.

Ce qu'il vous faudra de vérifier par la suite, c'est que les garanties offertes par la carte sont bien en phase avec vos usages et pratiques personnels.

Quelle sont les principales conditions pour bénéficier de ces garanties ?

C'est une question très importante. Quelle que soit la carte que vous possédez, les garanties sont liées à l'utilisation de la carte. Autrement dit: si vous ne payez pas votre voyage par carte bancaire, vous ne pourrez pas bénéficier des garanties d'assurance ou d'assistance.

Ensuite, il y a généralement une franchise kilométrique, c'est-à-dire une distance minimum depuis votre lieu de résidence en deçà de laquelle la garantie n'est pas acquise. Pour Visa et Mastercard, c'est par exemple 100 km. Et enfin, les voyages couverts ont souvent une limite dans la durée. 180 jours chez Visa, 120 jours chez Amex, 90 chez Mastercard.

La durée du séjour à l'étranger est donc un élément important, en particulier si vos enfants effectuent des stages à l'étranger.

Les garanties Cartes de Crédit

Qui peut en bénéficier ?

Toute la famille bénéficie des garanties. On touche ici un avantage très important que je vais tenter d'illustrer avec un cas pratique. Une famille de 4 personnes qui part au Cambodge en voyage organisé pour un total de 1 500 € par personne paiera entre 250 et 200 € pour souscrire une multirisque voyage chez un assureur traditionnel. En payant le voyage avec sa carte bancaire, la famille économise de facto cette prime d'assurance car une seule carte suffit pour assurer toute la famille, vos petits-enfants compris !

Quelles sont les différences de garantie en fonction des cartes ?

Il y a de vraies différences et avant de choisir une carte Gold, Premier, Infinite ou Platinum je vous conseille de prendre le temps de regarder si les contenus correspondent à vos besoins.

- ❑ cas de l'annulation/modification de voyage. Les plafonds de couverture vont du simple au double : de 5 000 € pour une carte Visa Premier à 10 000 € pour une carte Visa Infinite ou Amex Platinum. En fonction de vos habitudes de voyage, évaluez la carte la plus adaptée. Faites également une évaluation du coût de vos bagages: en cas de perte ou de vol, Gold Mastercard par exemple vous les rembourse à hauteur de 850 €.
- ❑ cas de la garantie neige. Elle va intervenir en cas d'accident de ski et les différences de plafonds sont importantes.
Pour les dommages que vous causez aux autres personnes, une carte Visa Premier vous assurera à hauteur de 310 000 € contre 1 000 000 € pour une Visa Infinite. Pour vos propres frais médicaux, Visa Infinite prendra en charge les frais réels, sans limite, tandis que Visa Premier aura un plafond de 2 300 €. Autre avantage : l'assurance neige permet le remboursement des skis cassés, qu'ils soient votre propriété ou qu'ils soient loués. Un inconvénient : l'absence de la garantie manque de neige. C'est une garantie qui rembourse une partie de votre séjour en cas de manque de neige et que l'on trouve de plus en plus dans les assurances neige vendues par les voyagistes.
- ❑ cas de l'assurance véhicule de location. Elle va intervenir en cas de dommage sur un véhicule que vous louez. Le loueur vous couvre pour la RC, c'est-à-dire pour les dommages que vous causez aux tiers. En revanche, pour le dommage ou le vol de votre véhicule, il faut savoir que la franchise restant à votre charge peut varier de 11 000 à 70 000 € selon le type de véhicule que vous louez. En réglant votre location avec une carte Premier, Gold, Infinite ou Platinum, vous ne supportez plus aucune franchise. Une telle couverture est facturée par les loueurs environ 26 € par jour de location...
Attention néanmoins au véhicule que vous louez ! Comme pour tout contrat d'assurance il y a des exclusions. Sachez que certaines marques de voitures sont exclues : Rolls Royce, Lotus, Porsche, Maserati et autres Cadillac.

En conclusion, je dirais que les garanties incluses dans les cartes bancaires haut de gamme sont de bonnes garanties pour 80% des cas. Il y a toujours des situations très particulières qui requièrent des polices spécifiques et adaptées. C'est le cas si vous souhaitez louer une Porsche, c'est le cas si vos bagages ont plus de 850 € de contenus et si votre séjour a coûté plus de 10.000 €... Mais dans la majorité des cas, les assurances incluses vous permettent de bénéficier d'une bonne couverture et de faire une économie.

Lisez bien votre contrat avant de partir en voyage et faites vous éventuellement conseiller par un courtier en assurances, indépendant et professionnel.

Enfin, ne vous fiez pas aux différents comparatifs faits par la presse ou par des sites Internet, ils ne rentrent pas dans le détail des garanties !

La protection Juridique de la Vie Privée

// Bien choisir ses garanties

Parce que les relations humaines, malheureusement, se judiciairisent en Europe, en France notamment, GRAS SAVOYE PATRIMOINE a lancé un appel d'offres sur le marché des assureurs spécialisés et vous propose de prendre connaissance des clauses qui nous sont apparues les plus adaptées à notre clientèle privée et à sa vie « de tous les jours » .

Les Conseils de spécialistes Une sélection de Gras Savoye Patrimoine

A l'attention de nos clients

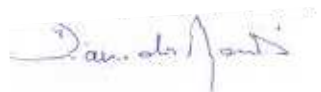
Chefs de famille et chefs d'Entreprise !

Après 2 premières études réalisées en 2010 à votre intention, sur la Fiscalité des œuvres d'art et des collections privées, ainsi que sur la transmission des Seniors à leurs petits-enfants, nous vous proposons dans ce 3ème GS MUST une présentation d'un contrat tout nouveau, pour vous décharger des tracasseries quotidiennes générées par des litiges, des contentieux et des procédures.

Cette présentation est faite par Madame Bruzzi spécialiste auprès d'un des assureurs leader en France pour les garanties de PROTECTION JURIDIQUE :

- dans le cadre de la Vie privée: les questions de Droit de la famille, succession, caution, acquisition, détention et cession de parts sociales ou de valeurs mobilières, Prud'hommes avec le personnel de maison, loisirs, santé, logement, travail (retraite, perte d'emploi) , relations avec l'administration fiscale, automobile, construction, résidence secondaire ...
- mais aussi dans le cadre de la Vie professionnelle.

Nous vous souhaitons une belle fin de saison hivernale par exemple à la montagne où les sports de GLISSE peuvent occasionner des litiges exponentiels sur les pistes!



Diana des Moutis
Directrice de Gras Savoye Patrimoine

Protexia, Spécialiste de la protection juridique

**Vivez vos passions en toute liberté,
Nous gérons votre temps,
Votre vie quotidienne nous intéresse...**

Avec l'offre Protexia Vie Quotidienne, vous défendez vos droits et ceux de toute votre famille.

Interview de Colette Bruzzi, Directeur du développement de Protexia, filiale de Protection Juridique du groupe Allianz.

Avec une Protection Juridique, vous faites face aux litiges de votre vie quotidienne avec l'aide des professionnels du droit dont l'expertise est reconnue sur le marché.

La Protection Juridique, qu'est-ce ?

Un accompagnement au quotidien qui vous offre 4 niveaux de services

**1^{er} SERVICE :
avant tout problème, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE INFORMÉ**

En composant le numéro de la ligne téléphonique réservée aux clients, de 9 heures à 20 heures, du lundi au samedi, des équipes dédiées mettent toutes leurs compétences à votre service pour répondre, aux questions d'ordre juridique liées à différents domaines du Droit en fonction des garanties du contrat souscrit. Ces informations sont délivrées oralement et en l'absence de tout litige.

**2^{ème} SERVICE :
en cas de différend, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ**

Les juristes de PROTEXIA font une recherche systématique du traitement des litiges à l'amiable, car cela est plus efficace et rapide (plus de 70% de nos dossiers sont résolus à l'amiable).

Ils vous informent sur vos droits et sur les mesures nécessaires à la sauvegarde de vos intérêts, et vous conseillent sur la conduite à tenir et effectuent, le cas échéant et avec votre accord, les démarches amiables nécessaires.

**3^{ème} SERVICE :
en cas de procès, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ASSISTÉ ET DÉFENDU**

S'il s'avère nécessaire de porter l'affaire en justice, nous vous faisons représenter devant les tribunaux et prenons en charge les frais de procès qui vous incombent et les frais et honoraires des mandataires intervenus pour faire valoir vos droits.

**4^{ème} SERVICE :
jusqu'à la résolution complète du litige, VOUS VOULEZ ÊTRE SATISFAIT**

Un suivi et un accompagnement personnalisé jusqu'à l'application de la décision de justice ou de la transaction et la mesure de la satisfaction par une enquête qualité après clôture.



Colette Bruzzi
© Protexia – Tous droits réservés

Avec GRAS SAVOYE PATRIMOINE, nous vous proposons notre solution Simple, Innovante et Complète : « Protexia Vie Quotidienne ».

PROTEXIA a mis au point un ensemble de services pour préserver vos droits et ceux de votre famille quotidiennement :

- ✓ un juriste de haut niveau dédié à votre service pour résoudre vos litiges,
- ✓ une proximité téléphonique : votre interlocuteur juriste est joignable sur sa ligne directe,
- ✓ le savoir faire de Protexia (20 ans d'expérience, certifié norme Iso),
- ✓ des informations permanentes : grâce, notamment, à notre service d'Informations Juridiques par Téléphone en prévention de tout litige,
- ✓ un gain de temps : vous serez plus disponible pour vos activités de loisirs en confiant la gestion de vos litiges à des professionnels,
- ✓ un gain financier : la prise en charge financière de vos litiges,
- ✓ une tranquillité face aux risques juridiques et la prise en charge de vos litiges dans tous les domaines de votre vie quotidienne.

La Protection Juridique « Protexia Vie Quotidienne » :

Vous fait bénéficier d'une **plate-forme téléphonique d'informations juridiques et pratiques ouverte du lundi au samedi de 9h à 20h**, pour répondre à vos questions.

Vous accompagne à chaque étape d'un litige : **informations sur les démarches** à effectuer, recherche d'une **solution à l'amiable, défense judiciaire, suivi des décisions de justice...**

Prend en charge **les frais des prestataires (expert, avocat, huissier)**.

3 Garanties Indemnitaires...

- Participation au remboursement des **Frais de Stage** à la sensibilisation à la sécurité routière.
- Participation au remboursement des **Bagages perdus** ou détériorés.
- Participation au remboursement des **Frais de concours** ou d'examen.

...et une prestation d'Assistance complète...

EMPLOI :

Info retraite,
Prévoir mes revenus,
Assistance psychologique en cas de perte d'emploi,
Aide au retour à l'emploi,
Aide au choix d'orientation professionnelle,

CONSOMMATION :

Démarches administratives,
État des lieux,

HABITAT :

mise en relation liée aux services à la personne.

Spécialiste de la Protection Juridique

Avec « PROTEXIA VIE QUOTIDIENNE »

Vous êtes protégés, notamment, dans les domaines suivants :

Loisirs, Santé, logement, consommation, travail, relations avec l'administration, fiscalité, automobile, construction, résidence secondaire, employé familial...

Avec « PROTEXIA VIE QUOTIDIENNE PLUS »

Vous êtes protégé, en outre des garanties Vie Quotidienne, dans les domaines suivants :

Droit de la famille, successions, caution, acquisition, détention et cession de parts sociales ou de valeurs mobilières.

Et vous bénéficiez d'une augmentation de 50% du montant de remboursement des honoraires d'avocat.

Avec « ATOUT SERVICES »

En complément de votre garantie Protection Juridique, vous pouvez profiter d'une multitude de services pour vous assister au quotidien :

- **Remboursement** frais de stage à la sensibilisation à la sécurité routière,
- **Remboursement** en cas de perte ou détérioration de bagages,
- **Remboursement** de frais de concours ou d'examen pour vos enfants étudiants.

Et vous bénéficiez de nombreuses prestations d'assistance dans les domaines suivants :

- **Emploi** : info retraite, prévoir mes revenus, assistance psychologique en cas de perte d'emploi, aide au retour à l'emploi, aide au choix d'orientation professionnelle ;
- **Consommation** : démarche administrative, état des lieux ;
- **Habitat** : mise en relation Services à la personne.



QUELQUES EXEMPLES DE LITIGES DE LA VIE QUOTIDIENNE PRIS EN CHARGE

- litige lié à l'achat d'un voyage ou d'un séjour ou stage sportif (ex : la prestation décrite dans le catalogue ne correspond pas à la réalité,...),
- litige lié à la location d'un chalet lors d'un séjour à la montagne,
- litige lié à l'achat de matériel pour la pratique d'un sport,
- litige successoral,
- litige suite à un changement de régime matrimonial,
- litige avec un artisan ayant mal restauré un bien mobilier,
- litige avec votre employé familial régulièrement déclaré,
- litige sur l'authenticité d'une œuvre d'art,
- litige avec l'administration sur des investissements immobiliers,
- litige avec le conseiller financier pour défaut de conseil,
- litige avec le corps médical, du médecin généraliste au chirurgien esthétique, à la santé (ex : victime d'une erreur de diagnostic, d'une infection nosocomiale ou de complications postopératoires,...),
- litige lié à votre qualité d'adhérent bénévole à une association loi 1901,
- litige avec l'administration fiscale, uniquement lorsque vous contestez une proposition de rectification contradictoire qui vous est notifiée par l'administration fiscale et dans la mesure où son origine n'est pas frauduleuse,
- litige lié à votre retraite (ex : avec votre caisse de retraite sur le nombre de trimestres,...),
- à la prévoyance (ex : avec le gestionnaire de votre contrat de prévoyance sur le montant versé,...),
- litige lié à une atteinte à votre intégrité physique (ex : recours contre le responsable de votre agression pour en obtenir l'indemnisation de vos préjudices,...),
- litige avec les organismes sociaux (ex : suite à maladie vous êtes en conflit avec la Sécurité Sociale et votre organisme complémentaire,...),
- litige en votre qualité d'utilisateur des services publics (ex : avec la Poste, la SNCF,...),
- litige lié à votre automobile (ex : avec votre garagiste suite à une réparation,...),
- litige lié à votre résidence principale (ex : avec votre syndicat de copropriété, syndic,...),
- litige lié à votre résidence secondaire (ex : avec vos voisins,...),
- litige lié à vos travaux immobiliers dans votre résidence principale et votre résidence secondaire non soumis à l'obligation d'assurance,
- litige lié à vos travaux immobiliers dans la résidence principale et secondaire soumis à l'obligation d'assurance, pour les travaux d'un montant inférieur à 30 000 € ttc et même si vous n'avez pas souscrit d'assurance dommage ouvrage...

Spécialiste de la Protection Juridique

Si vous exercez une activité professionnelle, nous pouvons également, avec GRAS SAVOYE, vous proposer une protection pour résoudre les litiges de plus en plus nombreux et complexes auxquels vous êtes confronté en votre qualité de dirigeant d'entreprise dans les principaux domaines suivants :

PROTECTION PRUD'HOMALE :

NOUS défendons vos intérêts lorsque VOUS êtes impliqué dans un conflit individuel avec l'un de vos salariés.

PROTECTION PÉNALE, DISCIPLINAIRE ET ADMINISTRATIVE :

NOUS défendons vos intérêts lorsque VOUS êtes poursuivi pour une infraction relevant du droit du travail, des règles d'hygiène et de sécurité, de la législation économique...

PROTECTION SOCIALE :

NOUS défendons vos intérêts lorsqu'un litige VOUS oppose à un organisme social, de prévoyance ou de retraite.

PROTECTION COMMERCIALE :

NOUS défendons vos intérêts pour tout litige VOUS opposant à vos fournisseurs, à votre franchiseur, à vos clients, à un concurrent déloyal.

PROTECTION IMMOBILIÈRE :

NOUS défendons vos intérêts lorsque VOUS êtes impliqué dans un litige en qualité de propriétaire ou de locataire de vos locaux professionnels garantis.

PROTECTION FISCALE :

NOUS intervenons pour les litiges consécutifs à un redressement fiscal qui VOUS serait notifié par l'administration fiscale et que VOUS contestez, à condition que son origine ne soit pas frauduleuse.

Pour conclure, chacun, chacune souhaite un meilleur accès à l'Information face à un environnement juridique complexe et une législation qui évolue rapidement.

Pour réclamer la réparation d'un préjudice ou pour se défendre si l'on est mis en cause, un budget est nécessaire et la Protection Juridique permet la prise en charge de ce budget dans les limites des garanties de votre contrat.

Laissez nous gérer vos litiges, vous gagnerez du temps pour vous consacrer à vos activités ...

Colette Bruzzi
Directeur du développement de Protexia France

Avec **Protexia Vie Quotidienne** et **ATOUT SERVICES +**,
vous protégez l'ensemble des membres de votre foyer fiscal pour
moins de 7 €/mois.



© Gras Savoye – Tous droits réservés

GRAS SAVOYE PATRIMOINE

2 à 8 rue Ancelle

BP129

92202 Neuilly s/ Seine Cedex

+33 1 41 43 63 41 / +33 1 41 43 52 85

Brève

Pôle spécialisé dans l'assurance des chevaux de course (galop, trot, obstacle), d'élevage (dont les poneys), de concours ou de sport ainsi que de l'ensemble de la filière équine, **GRAS SAVOYE HIPCOVER**, fait partie de **GRAS SAVOYE PATRIMOINE**.

Je suis heureuse de présenter sa nouvelle manager, **Madame Nathalie ROBERT**. Elle aborde ses nouvelles responsabilités avec des projets pour les haras et les centres équestres et pour toutes les activités professionnelles autour du cheval: depuis leur transport jusqu'aux garanties dédiées aux diverses responsabilités des vétérinaires, mais aussi à l'accompagnement des performances des chevaux à l'international.

Contact : Nathalie Robert
nathalie.robert@grassavoie.com
Tel: 01 41 43 55 47



Nathalie Robert
Directeur de Gras Savoye Hipcover
© Gras Savoye – Tous droits réservés

LE N°4 DE GS.MUST EST EN PREPARATION

La gestion des risques du Patrimoine des Entreprises

Architecture, décors historiques et contemporains

Environnement, Parcs et jardins

et leurs œuvres d'art

Collections

GRAS SAVOYE S.A., société anonyme au capital de 1 432 600 euros - RCS Nanterre 311 248 637
Siège Social : 2 à 8 rue Ancelle - BP 129 - Neuilly-sur-Seine Cedex (92202) - <http://www.grassavoie.com>
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.oriass.fr>)
Soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel)
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9.



GRAS SAVOYE
Courtier en assurances